



Conflits fonciers et mauvais traitements en RDC

Kinshasa, Paris, le 6 août 2014 – La Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT) et l'ACAT RDC sont vivement préoccupées par les multiples violations des droits de l'homme commis par des éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC) dont les membres du Comité des riziculteurs et des maraichers du site agricole de Kimbagwa sont victimes, ainsi que de l'absence d'enquête judiciaire à l'encontre des auteurs de tels actes.

Dans une affaire foncière qui oppose depuis plusieurs années des riziculteurs et maraichers au propriétaire des terres, Monsieur Mukonzo Motuza, ancien Inspecteur divisionnaire aux affaires foncières, plusieurs d'entre eux ont été victimes de mauvais traitements, d'actes de torture et d'emprisonnements arbitraires par des agents étatiques. L'appropriation illégale de ces terres par Monsieur Mukonzo Motuza est le fondement du conflit foncier avec les maraichers et riziculteurs. Pendant plusieurs années, des militaires déployés sur le site agricole et employés par Monsieur Mukonzo Motuza ont exigé chaque jour des travailleurs de payer 1 000 Francs Congolais (FC) pour accéder à leurs champs et 3 000 FC pour les labourer.

Après ces différents événements, Monsieur Mukonzo Motuza a décidé de vendre les parcelles agricoles, créant de nouvelles querelles avec les riziculteurs et les maraichers allant jusqu'à la mort de Monsieur Kiambi Zolendo, touché à la tête par une balle tirée par les éléments de la PNC alors qu'il se trouvait dans son champ le 24 avril 2007. Le 29 juillet 2014 alors que les maraichers et riziculteurs étaient venus assister au procès de Monsieur Mukonzo Motuza, ce dernier a envoyé trois policiers et Monsieur Kasereka, militaire de l'Auditorat, pour tenter d'enlever les maraichers et les riziculteurs qui oseraient se présenter au tribunal.

Après l'audience, les maraichers ont été empêchés d'accéder à leurs champs par le Sergent Bakanza et ses hommes.

- Monsieur Dero, qui a tenté de braver cette interdiction, a été arrêté et frappé avec les crosses des fusils par les éléments de la Police militaire ; il a été plongé dans une eau boueuse pendant 45 minutes avant d'être ligoté et suspendu à un manguier.
- Madame Kinkala Catherine, venue récolter des légumes dans son champ, a également été arrêtée et blessée au cou avec une baïonnette.
- Madame Makengo Nzeza a été bousculée et frappée par le Sergent Bakanza.

Plusieurs autres personnes arrêtées ont été soumises à la torture devant les maraichers et par la suite acheminées au poste de la Police militaire de Masiala à Kingabwa.

L'ACAT RDC, qui a dépêché une équipe afin de vérifier les allégations des maraichers et riziculteurs au sujet des actes de torture, a été empêchée d'accéder au site par le Sergent Bakanza et les hommes du Colonel Diadidia sous l'instigation de Monsieur Mukonzo Motuza. De même, les membres de l'ACAT RDC qui se sont rendus au poste de Police militaire de Masiala n'ont pu s'entretenir avec les personnes arrêtées.

Par le passé, les maraichers et riziculteurs du site agricole de Kingabwa ont déposé une plainte au Commissariat provincial de Kinshasa et à l'Auditorat général contre les officiers supérieurs de la

La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

police et de l'armée qui sont impliqués dans ce dossier et qui ont envoyé leurs éléments pour les frapper et les torturer, mais également raser leurs champs, sans qu'aucune suite ne soit donnée.

La FIACAT et l'ACAT RDC :

- **Soutiennent la demande du Ministre des Affaires foncières à son homologue du Ministère de l'Intérieur de donner injonction à la hiérarchie policière et militaire de retirer les agents étatiques qui malmènent les maraichers et riziculteurs sur le site agricole de Kimbagwa.**
- **Demandent la libération immédiate des maraichers et riziculteurs détenus au poste de Police militaire de Masiala ;**
- **Réclament qu'une enquête impartiale a diligenté d'urgence sur ces faits et que les coupables soient punis en application de la loi ;**
- **Demandent aux autorités congolaises de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité qui règne dans le pays.**

Contacts presse :

- **FIACAT : Nicolas HUET – n.huet@fiacat.org – +33 (0)1 42 80 01 60**
- **ACAT RDC : Michel Kalemba – acatrdc_coordination@yahoo.fr**